Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251204-C_2025_109-DE

Conseil Communautaire du 27 novembre 2025 Délibération n°C_2025_109

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept novembre à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 novembre 2025, s'est réuni à siège OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 21 novembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (37) :
STRICOT Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HERRY Marie-Hélène, YHUEL Yann, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GICQUELLO Bruno, GUE Thierry, GENOUEL Fabrice, HURTEBIZE Didier, GUIHARD Jean-François, DE CHABANNES Alain, LAUNAY Guénaël, FEUTELAIS Pierrick, NAEL David, PRINCELLE Chantal, LORIOT Viviane, GOURMIL Nathalie, BALAC Loïc, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, GICQUEL Erwan, COWET Vincent, HOUSSIN Yvette, SOGORB-MOUTEL Annie, COLLEAUX David, BERTHET Michel, THEBAUD Didier, BOUDART André, LE GOUE Mickaël, GUILLERME Gwen, BLANCO-HERCELIN Carole, GUEGAN Rozenn, OLIVIER Celine, GUYOT Tony, ROBERT Joseph

Absents ayant donné pouvoir (8) :
BLEHER Jean-Luc donne procuration à STRICOT Gaëlle, MOHAËR Céline donne procuration à LAUNAY Guénaël, RODRIGUEZ Paul donne procuration à SOGORB-MOUTEL Annie, PIEL Mickaëlle donne procuration à HOUSSIN Yvette, METAYER Cassandre donne procuration à COWET Vincent, ROCHER Jacques donne procuration à LELIEVRE Pierrick, BOULANGER Delphine donne procuration à GENOUEL Fabrice, FABLET Jérôme donne procuration à GUEGAN Rozenn

Absents excusés (4) :
MARTIN Michel, JEHANNIN Pascal, BRAUD Maurice, NICOLE Sophie

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Finances - Débat d'orientations budgétaires

Objet : Finances : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), présenté conjointement par le Président et la VP Finances

Conformément aux articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président doit, chaque année, présenter au conseil communautaire un « rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ». Dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport doit également comporter « une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ».
Conformément au même article du CGCT, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil communautaire formalisé par une délibération spécifique.
C'est dans ce cadre légal que le contexte budgétaire (national et local), et les orientations générales d'OBC pour le budget primitif 2026 sont définis dans le document annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251204-C_2025_109-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;
Vu la note de synthèse sur les orientations budgétaires d'OBC annexée au présent rapport ;
Il est proposé au conseil communautaire de :

- **CONFIRMER** la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2026 présentées dans le rapport ci-annexé,

- **AUTORISER** le président à signer tout acte nécessaire à l'application de cette délibération.

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

